

Du champ à l'assiette : comment les circuits courts structurés autour des coopératives maraichères renforcent l'autonomie économique des petits producteurs

Jean-Marie Agossou, Justine Scholle, Ariel Hardy Houessou,
Laurenda Todome, Fréjus Thoto, Floriane Thouillot



Cette note de capitalisation a été élaborée dans le cadre du projet « *Des légumes savoureux et sains dans nos assiettes (LSSA)* », mis en œuvre par le Centre Africain pour le Développement Équitable (ACED) en partenariat avec le GRET. Elle vise à partager les enseignements tirés de l'accompagnement des coopératives maraîchères dans le développement des circuits courts, afin de renforcer leur structuration organisationnelle, d'améliorer leur accès à des marchés plus structurés et de consolider durablement l'autonomie économique des petits producteurs.

Citation : Agossou, J., Scholle, J., Houessou, A. H., Todome, L., Thoto, F., Thouillot, F. (2026). **Du champ à l'assiette : comment les circuits courts structurés autour des coopératives maraîchères renforcent l'autonomie économique des petits producteurs.** Note capitalisation, NC-ACED-001-2026. Abomey-Calavi : Centre Africain pour le Développement Équitable. pp 12.



Copyright ACED et GRET, 2026

Image de couverture : Légumes produits sur la coopératives AGRO ECO

Crédit photo : © ACED



Ce document est protégé par le droit d'auteur, qui encourage le partage des connaissances et de la créativité. Il peut être partagé et redistribué à condition que les auteurs soient explicitement cités.

Toute utilisation à des fins lucratives est strictement interdite. Toute modification, transformation ou adaptation du document de quelque manière que ce soit doit être approuvée par les auteurs.

Les points de vue, les opinions et les jugements contenus dans ce document ne reflètent pas la position de ACED, du GRET ou de leurs partenaires.



Scannez pour télécharger
la note de capitalisation



Messages clés

- La structuration des coopératives maraîchères renforce le pouvoir de négociation des petits producteurs et améliore leur accès aux marchés locaux.
- Les circuits courts, fondés sur la vente collective et des relations commerciales clarifiées avec les acheteurs (qualité, volumes, calendrier, paiement), et appuyés par une offre régulière, contribuent à sécuriser les débouchés et à améliorer les revenus.
- L'amélioration de la qualité des produits, l'obtention éventuelle d'une certification et la professionnalisation des producteurs sont des leviers essentiels pour renforcer l'autonomie économique des coopératives.

Enjeu

Au Bénin, le maraîchage est une activité largement pratiquée dans les zones périurbaines et rurales, notamment autour des grands centres urbains. Il répond à une demande croissante en légumes frais tout en offrant des opportunités économiques aux petits producteurs.

Dans les communes de Sô-Ava et d'Abomey-Calavi, les systèmes de production sont exposés à la variabilité climatique et à la faiblesse des infrastructures productives notamment en matière d'accès à l'eau, ce qui fragilise la régularité de l'offre. À Sô-Ava, l'accès aux sites est particulièrement difficile en période d'inondation, la commune étant un milieu aquatique où les déplacements se font majoritairement par voie fluviale. Par ailleurs, la commercialisation reste majoritairement portée par des circuits courts informels, avec des relations commerciales peu contractualisées et une dépendance variable aux intermédiaires.

Malgré le potentiel du maraîchage pour améliorer les revenus et l'autonomie des ménages agricoles, les producteurs font face à une combinaison de contraintes : faible structuration organisationnelle, difficultés à sécuriser des débouchés réguliers, contraintes logistiques (collecte, transport, conservation), vulnérabilité climatique et forte fluctuation des prix, qui impacte directement la stabilité des revenus.

Les marchés plus structurés (restaurants, supermarchés, distributeurs, cantines) exigent généralement : (i) une structure formalisée et (ii) des livraisons régulières et conformes en matière de qualité et de conditionnement, ce qui constitue une barrière d'accès pour de nombreux groupements. L'enjeu est donc de renforcer l'autonomie économique des coopératives maraîchères et de sécuriser des circuits courts viables dans un contexte de forte variabilité productive et de marchés exigeant régularité et formalisation.

Pratiques

Pour répondre à cet enjeu, le Centre Africain pour le Développement Équitable (ACED), en partenariat avec le GRET, a engagé depuis 2023 une approche progressive et structurée visant à renforcer l'autonomie économique des coopératives maraîchères à travers le développement de circuits courts de commercialisation.

L'approche adoptée s'articule autour de six volets complémentaires.

Volet 1 : Diagnostic organisationnel et commercial des coopératives maraîchères

ACED et le GRET ont conduit un diagnostic¹ organisationnel et commercial auprès des organisations de producteurs (OP) maraîchers des zones d'intervention afin de mieux apprécier leurs capacités organisationnelles et économiques. Ce diagnostic a permis d'analyser le niveau de structuration des coopératives, leurs modes de gouvernance, leurs pratiques de commercialisation, ainsi que leurs relations avec les acheteurs locaux. Les résultats ont servi de base à l'identification des besoins prioritaires et à l'élaboration de plans de renforcement adaptés à chaque coopérative. Au total, 1 926 maraîchers ont été identifiés, regroupés en 104 groupements, dont 1 387 à Sô-Ava et 539 à Abomey-Calavi. Parmi ces maraîchers, on compte 533 femmes (28 %) et 287 jeunes de moins de 30 ans (15 %).

Volet 2 : Structuration organisationnelle et professionnalisation de la gouvernance

Sur la base des résultats du diagnostic, un plan d'accompagnement en sept axes a été mis en place pour renforcer la structuration interne des coopératives maraîchères. Cet appui a porté sur la clarification des rôles et responsabilités des organes dirigeants, l'amélioration des outils de gestion administrative et financière, ainsi que la formalisation des règles de fonctionnement interne. Cet appui a ainsi contribué à renforcer leur capacité à porter des initiatives économiques collectives.

1 À l'aide de l'outil national conçu par la DLROPEA (Direction de la Législation Rurale, de l'Appui aux Organisations Professionnelles et à la Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole) du MAEP (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche)

Volet 3 : Renforcement des capacités techniques et de commercialisation des producteurs

Dans la continuité du renforcement organisationnel, des sessions de formation ont été organisées à l'intention des producteurs membres des coopératives. Elles ont porté sur la planification collective de la production, l'amélioration de la qualité des produits maraîchers, la gestion post-récolte et l'adaptation de l'offre aux exigences des marchés locaux. L'objectif était de favoriser une production plus régulière, homogène et conforme aux attentes des acheteurs.

Volet 4 : Mise en place de dispositifs de vente groupée

Afin de renforcer le pouvoir de négociation des producteurs et de réduire leur dépendance aux intermédiaires, ACED et le GRET ont accompagné les coopératives dans la mise en place de mécanismes de vente groupée. Ces dispositifs ont permis de mutualiser les volumes produits, d'optimiser l'organisation de la collecte et du transport, et de mieux maîtriser les modalités de fixation des prix. La vente groupée constitue ainsi un levier central pour améliorer la valorisation des produits et les revenus des producteurs.

Volet 5 : Développement de partenariats commerciaux locaux

Parallèlement à la vente groupée, un appui spécifique a été apporté à l'identification et à la structuration des relations commerciales avec des acheteurs locaux (commerçants, revendeurs, restaurateurs et marchés urbains). Des cadres de concertation ont été organisés afin de faciliter les échanges entre producteurs et acheteurs, de clarifier les attentes en termes de volumes, de qualité et de calendrier, et de renforcer la confiance mutuelle. Ces relations commerciales ont contribué à la sécurisation des débouchés commerciaux.

Volet 6 : Suivi, consolidation et sécurisation des circuits courts

Enfin, un dispositif de suivi a été mis en place pour accompagner les coopératives dans la consolidation des circuits courts. ACED contacte

chaque mois les clients des coopératives maraîchères, notamment les transformatrices et les restaurants, afin de recueillir leur niveau de satisfaction quant à la qualité des produits et à la régularité des livraisons. Ces échanges permettent d'ajuster les stratégies de commercialisation et de prévenir les éventuelles difficultés, contribuant ainsi à ancrer durablement les circuits courts comme mode de valorisation de la production locale.

Leçons apprises et recommandations

L'expérience met en évidence plusieurs enseignements clés :

- La structuration organisationnelle (gouvernance, règles internes, outils de gestion) est un préalable indispensable au développement efficace des circuits courts ;
- La vente groupée constitue un levier puissant pour renforcer le pouvoir de négociation et stabiliser les revenus des producteurs ;
- La qualité et la régularité de l'offre sont déterminantes pour établir des relations durables avec les acheteurs locaux et répondre aux exigences de marchés plus structurés ;
- Un accompagnement progressif et adapté favorise l'appropriation des mécanismes de commercialisation collective par les producteurs.

Au regard des résultats et des enseignements tirés, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- Renforcer durablement les capacités organisationnelles et de gestion des coopératives maraîchères (gouvernance, règles internes, transparence financière, outils de gestion et de suivi) ;
- Encourager la planification collective de la production en lien avec les débouchés identifiés, en intégrant des objectifs de régularité d'approvisionnement et de qualité/conditionnement ;
- Développer et formaliser les relations commerciales avec les acteurs des marchés urbains et institutionnels (restaurants, supermarchés, cantines/établissements, distributeurs), en clarifiant les exigences de qualité, les volumes, les calendriers de livraison et les modalités de paiement ;
- Mettre en place des dispositifs logistiques adaptés (paniers, emballages recyclables étiquetés) afin de faciliter la collecte, le transport et la conservation des produits.
- Mettre en place un dispositif simple de suivi des performances commerciales (volumes vendus, prix, marge, régularité des livraisons, satisfaction des acheteurs) afin d'objectiver les résultats et de consolider les tendances observées.
- Renforcer durablement l'autonomie économique des coopératives, notamment par la mise en place effective de mécanismes de prépaiement des clients et de systèmes d'abonnement avec les

marchés avant la mise en production, afin de garantir un fonds de roulement stable.



Références bibliographiques

- [1] ACED & GRET (2024). Rapport intermédiaire du projet « *Des légumes savoureux et sains dans nos assiettes (LSSA)* ». Abomey-Calavi : Centre Africain pour le Développement Équitable & Groupe de recherche et d'échanges technologiques.
- [2] ACED & GRET (2025). Rapport intermédiaire du projet « *Des légumes savoureux et sains dans nos assiettes (LSSA)* ». Abomey-Calavi : Centre Africain pour le Développement Équitable & Groupe de recherche et d'échanges technologiques.



Centre Africain pour le Développement Équitable

Le Centre Africain pour le Développement Équitable (ACED) est un think-and-do tank à but non lucratif qui œuvre en Afrique francophone pour faire en sorte que les connaissances éclairent réellement les politiques et les pratiques en faveur d'un développement inclusif et durable. ACED s'attaque au fossé persistant entre la production de connaissances et leur utilisation effective en renforçant trois dimensions essentielles des systèmes d'élaboration des politiques publiques : la pertinence des connaissances, leur accessibilité et leur utilisation.

Grâce à son modèle d'intervention, ACED accompagne les décideurs politiques, les praticiens et les partenaires du développement dans la résolution des défis de développement grâce à des décisions mieux informées par les données probantes. Nous travaillons à ce que les connaissances soient alignées sur leurs priorités, accessibles dans des formats utilisables, et intégrées de manière efficace dans la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes.

En renforçant ces trois dimensions, ACED aide les décideurs à mobiliser des données probantes de qualité sur les emplois décents, l'égalité de genre et le bien-être. En travaillant avec les écosystèmes de politiques publiques et les acteurs locaux, ACED transforme les connaissances en solutions concrètes qui améliorent les conditions de vie et favorisent un développement plus équitable.

Pour en savoir plus, visitez www.acedafrica.org ou contactez contact@acedafrica.org.



Abomey-Calavi, Bénin

+229 693 621 21

contact@acedafrica.org